

**PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX**

Séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'absents : 2

Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PI-TOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	21/09/2026

2026 10 092 Opération de rénovation du 1^{er} étage de la mairie – Avenant n° 1 au lot n° 01 « Démolition / Gros œuvre » (entreprise CFC)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 202603011 en date du 3 mars 2026, par laquelle le Conseil municipal a attribué les différents lots de travaux relatifs à l'opération « Rénovation du 1^{er} étage de la mairie ».

Il rappelle notamment que le lot n° 01 « Démolition / Gros œuvre » a été attribué à l'entreprise CF Construction de Saint-Aubin-du-Cormier, pour un montant de 32 900,00 € HT.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux complémentaires portant sur le plancher existant, consistant en l'enlèvement de la terre et du lattis avec évacuation.

L'entreprise CF Construction a présenté un avenant n° 1, devis n° 26294, d'un montant de 4 492,56 € HT, correspondant à ces travaux supplémentaires.

Le montant initial du marché étant de 32 900,00 € HT, le montant de l'avenant s'élevant à 4 492,56 € HT, le nouveau montant du lot n° 01 « Démolition / Gros œuvre » est porté à 37 392,56 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1, devis n° 26294, présenté par l'entreprise CF Construction, relatif à l'enlèvement de la terre et du lattis du plancher existant avec évacuation, pour un montant de 4 492,56 € HT ;
- **PORTE** le montant du lot n° 01 « Démolition / Gros œuvre » de 32 900,00 € HT à 37 392,56 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME, A Saint-Ouen-des-Alleux, Le 02/10/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.